

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 5 octobre 2018

DATE DE CONVOCATION: Le 25 septembre 2018

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

Absente excusée: MME LHUISSIER Noémie.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, M Sébastien RONDIER comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2018:

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2018.

Approbation des statuts modifiés du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant:

Par délibération n° 2018/15 du 10 juillet 2018, le Syndicat de gestion et d'harmonisation du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand et Saint-Maixant a décidé de procéder à la modification de ses statuts.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après avoir pris connaissance des statuts modifiés et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du RPI telle que notifiée.

Adhésion au Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (Agence départementale):

Une réflexion collective, coordonnée par le Département associant des communes et des EPCI et concernant l'instruction mutualisée des demandes d'actes d'urbanisme , a abouti à la création d'une Agence Technique Départementale dénommée « Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse » au titre de l'assistance « Application du droit des sols ». Celle-ci sera opérationnelle au 1er janvier 2019.

Les coûts de fonctionnement du centre d'instruction seront répartis entre les membres bénéficiaires; il y aura adhésion annuelle à concurrence de 1 euro par habitant + une facturation à l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de la Creuse, en approuve les statuts, accepte de verser au 1er janvier 2019 une somme de 336€ (données DGF 2017) et autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en place de ce service.

Désignation d'un conseiller municipal au sein de la commission de contrôle et de gestion des listes électorales:

Suite à la réforme du système de gestion des listes électorales, un répertoire électoral unique entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Le Maire ne siègera plus à la commission électorale et il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au sein du conseil municipal, qui ne doivent pas être adjoints, pour siéger à cette nouvelle commission de contrôle avec le délégué de l'administration et celui du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur François PERREAUT propose sa candidature comme titulaire et Madame Agnès CHABANT comme suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces deux candidatures.

Décision modificative au budget Assainissement (annule et remplace la précédente délibération):

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier la décision modificative validée lors du dernier conseil municipal sur le budget Assainissement comme suit :

Compte 002 – Résultat reporté (DF) : - 0,71€

Compte 61523 – Entretien bâtiments publics (DF) : + 0,71€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette modification telle que proposée.

Rétrocession d'une concession au cimetière:

Le 19 septembre 2013, Monsieur Eric AUGRAS a acheté une concession de 9m2 au cimetière de Saint-Alpinien.

A ce jour, l'emplacement est vide de tout corps et le concessionnaire, suite à un changement de volonté, souhaite rétrocéder cette concession à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette rétrocession et autorise Madame le Maire à rembourser à M. Eric AUGRAS le prix d'achat de la concession soit 135€ (hors frais d'enregistrement au service des Impôts) et à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la commune pour 90€ (soit 2/3 du prix) et à celui du CCAS pour 45€ (soit 1/3 du prix).

Contrat de déneigement 2018/2019:

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune; il propose un tarif horaire de 50,60€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2018-2019.

QUESTIONS DIVERSES:

- L'élagage du tilleul au «Maisounioux» ainsi que la coupe d'un arbre à «Montignat» vont être effectués par Monsieur Michel LONGY.

- Madame le Maire informe ses collègues que suite au courrier qu'elle a effectué le 6 mars 2018 pour informer le Conseil départemental que certains habitants des «Étangs de Chevillat» avaient attiré son attention sur la vitesse qu'ils jugeaient excessive des usagers de la route départementale n° 988 dans la traversée de leur hameau, une étude sur les vitesses pratiquées a été réalisée du 23 au 30 mai, par le service départemental de l'entretien et de la sécurité routière.

Les conclusions reçues en Mairie le 28 juillet dernier font apparaître clairement des vitesses élevées en rapport à la vitesse maximale autorisée de 90 Km/h en vigueur lors de la période de mesures et à la présence d'un habitat dense à proximité de la chaussée.

La mise en place de la nouvelle vitesse maximale autorisée depuis le 1er juillet étant de 80 Km/h, le service départemental estime que celle-ci pourrait avoir des répercussions sur le comportement (donc la vitesse) des usagers et propose une nouvelle campagne de mesure d'ici quelques mois.

Le conseil municipal est favorable à ce deuxième comptage avant de pouvoir prendre, en accord avec le conseil départemental, la meilleure décision possible, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière dans ce hameau, aussi bien pour les riverains que pour les usagers de cette route.

Monsieur Sébastien RONDIER fait le compte rendu de l'exercice Attentat-Intrusion organisé à la demande de l'Éducation Nationale, dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté, à l'école de Saint-Alpinien et auquel il a participé.

Cet exercice s'est très bien passé, mais les institutrices et les parents d'élèves présents conseillent qu'pour faciliter une éventuelle évacuation rapide des lieux en passant par la cour arrière de l'école, il serait nécessaire d'installer une petite barrière cachée dans le mur, afin d'accéder au terrain sur lequel se trouve le garage communal.

Ce travail va être demandé à l'employé communal.

- Messieurs Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON informent leurs collègues des travaux

qui vont être effectués prochainement par l'entreprise PONZO sur des portions de voies au «Martineix», au «Mazelon» et à «Montignat», le curage des pêcheries du «Montépioux» et de la «Chaumette». Ils signalent également, que l'entreprise à prévu de reprendre deux portions sur la route de «Planet» suite aux dégradations rapides et anormales de celles-ci.

- Monsieur Jean-Luc VERONNET fait le compte-rendu de la dernière réunion de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h00.